



# Commune de Chauffailles

T : 03.85.26.55.00  
F : 03.85.26.55.02  
mairie@chauffailles.fr

## ARRÊTE MUNICIPAL N° 2023/082

Portant réglementation de circulation pendant la manifestation Fête de la Musique en centre ville.

AFFICHE LE : 15/06/2023.

Le Maire de la Ville de Chauffailles

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2211.1 à L.2212.5, et L.2213.1 au L.2213.31,  
VU le Code de la Route,  
VU le Décret N° 86-475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de Police en matière de circulation routière,  
VU le Code Pénal et notamment son article R.610-5°,  
VU la demande formulée par le Comité des Fêtes de Chauffailles,

**Considérant** qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité et de commodité, de réglementer la circulation pendant la manifestation de la Fête de la Musique sur le centre ville en date du samedi 24 juin 2023,

### ARRÊTÉ

**Article 1** La circulation sera totalement interdite rue Centrale et dans le centre-ville par des poses de barrières de l'angle avec la place de la République jusqu'à l'angle de la rue Gambetta (NUGUE) ainsi que la place de l'Hôtel de ville au niveau de la Poste et de sa partie haute du parking et ceci, du samedi 24 juin 2023 dès 17h30 jusqu'au dimanche 25 juin 2023 à 05h00, et ceci pour sécuriser la population venant assister à la Fête de la Musique.

**Article 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place par le Comité des Fêtes de Chauffailles, afin de permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché en Mairie.

**Article 3**: Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale de Chauffailles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CHAUFFAILLES
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de CHAUFFAILLES
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale de CHAUFFAILLES
- Comité des Fêtes de Chauffailles Secrétaire D. PINAT 71170 Chauffailles.

Fait à Chauffailles, le 15 juin 2023

Stéphanie DUMOULIN

Maire de Chauffailles

